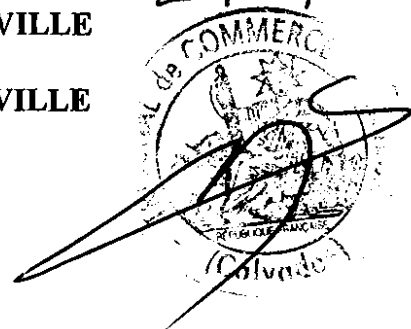


CERTIFIÉ CONFORME

Dépôt 2012 1A/1217 du

20/07/2012

SOCIÉTÉ DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société Anonyme au capital de 4 830 188 €
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-sept juin à 15 heures, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de Deauville s'est réuni au siège social, 2 rue Edmond Blanc - 14800 Deauville, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- | | |
|--------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Dominique DESSEIGNE | - Président du Conseil d'administration |
| ▪ Monsieur Christian MEUNIER | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Philippe PERROT | - Administrateur |
| ▪ Madame Christine DELOY | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Eric CAVILLON | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Monsieur Gilbert PADET | - Représentant du personnel |
| ▪ Monsieur Franck DESOMBRE | - Représentant du personnel |
| ▪ Madame Valérie LEROY | - Représentant du personnel |

Sont absents excusés :

- Monsieur Marc ZUCCOLIN Administrateur et Directeur Général délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur Christian MEUNIER de le représenter ;
- Monsieur Jacques RE, Administrateur,
- Monsieur Pierre-Antoine BAYLE, Représentant du personnel.

Madame Anne DAMINET remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
- Présentation des documents de gestion prévisionnelle :
 - . Compte de résultat prévisionnel révisé ;
 - . Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible au 30 avril 2012 ;
 - . Rapport du conseil sur ces documents.
- Démission d'un administrateur,
- Cooptation d'un administrateur,
- Démission du Directeur Responsable,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué – Directeur Responsable
- Pouvoirs et rémunération du Directeur Général Délégué ;
- Nomination d'un Directeur Général délégué
- Approbation d'une convention réglementée relevant des articles L. 225 – 38 et suivants du Code de Commerce.

- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

1. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 27 MARS 2012.

Le conseil, connaissance prise du procès-verbal de la séance du conseil du 27 mars 2012, approuve ce procès-verbal.

2. PRESENTATION ET COMMENTAIRES SUR LES DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE

Monsieur le Président informe le conseil que les documents suivants ont été établis, en application de l'article L 232-2 du Code de Commerce :

- un compte de résultat prévisionnel.
- une situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible à moins d'un an ;

2.1 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL REVISE 2012

	F2012	B2012	R2011	R2010
PBJ Tables	9 000	10 218	8 978	10 307
PB Machines	34 323	34 217	32 183	32 268
TOTAL PBJ	43 323	44 435	41 161	42 575
CA Hébergement	30 174	32 080	29 707	29 286
CA nourriture	19 645	20 400	20 640	19 765
CA boisson	8 558	8 725	8 656	8 479
Total CA nourriture et boisson	28 204	29 125	29 296	28 244
CA divers	10 048	9 224	9 378	8 684
Provision Jackpot	5	0	58	-36
CA BRUT	111 753	114 864	109 600	108 753
Prélèvements	-24 915	-25 563	-23 564	-24 433
Taux facial prélèvement	-57.5%	-57.5%	-57.2%	-57.4%
CA NET	86 838	89 301	86 036	84 320
Total coût n&b	-7 032	-7 116	-7 289	-7 051
Total frais personnel	-39 870	-40 236	-39 945	-38 363
Charges exploitation	-17 256	-17 911	-17 114	-16 794
Total charges	-64 158	-65 263	-64 348	-62 208
MOB	22 680	24 038	21 688	22 112
Taux Mob/CA Brut	20.3%	20.9%	19.8%	20.3%
Taux Mob/CA Net	26.1%	26.9%	25.2%	26.2%
CFE / Taxe professionnelle + foncier	-873	-1 033	-945	-1 125
Cahier des charges	-1 079	-1 157	-1 088	-1 110
RBO	20 728	21 848	19 655	19 877
Taux de RBO / CA Brut	18.5%	19.0%	17.9%	18.3%
Taux de RBO / CA Net	23.9%	24.5%	22.8%	23.6%
Loyers immobiliers	-3 726	-3 725	-3 730	-3 799
EBO	17 002	18 123	15 925	16 078
Frais centraux	-2 351	-2 336	-2 568	-2 371
Redevance marque	-440	-410	-459	-55
EBE (EBITDA)	14 211	15 377	12 898	13 652
Amortissements et provisions	-4 434	-4 538	-4 607	-5 150
Subventions invest. Art 34	625	619	600	613
RO (EBIT)	10 402	11 458	8 891	9 115
Résultat financier (hors dividendes)	747	1 495	-13 056	311
Arc	3 759	3 759	3 725	4 502
RGQ(EBT)	14 908	16 712	-440	13 928
Dividendes	18 326	0	15 121	10 290
Subvention versée art. 34				
Impôt société	-6 070	-6 791	-5 099	-5 235
RN 100%	27 164	9 921	9 582	18 983
RNPG	27 164	9 921	9 582	18 983

2.2 SITUATION DE L'ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE A MOINS D'UN AN

Comme pour le 31 octobre 2011, ce document est établi en situation à moins d'un an.

Les principales variations par rapport au 31/10/2011 concernent :

- le poste clients et comptes rattachés qui diminue de 2.5 M€ en raison de la saisonnalité de l'activité.
- le poste avances et acomptes reçus augmente de 2.1 M€. Cette augmentation est liée aux montants des arrhes perçus liés à l'activité séminaires

Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible à moins d'un an

	Arrêté au 30 avril 2012	Arrêté au 31 octobre 2011	Arrêté au 30 avril 2011
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Acomptes sur commandes	36	15	287
Clients et comptes rattachés	2 468	5 101	2 995
Autres créances	113 909	113 831	124 280
<i>Sous-total</i>	116 413	118 947	127 562
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	2 250	2 660	2 201
TOTAL	118 663	121 607	129 763
PASSIF EXIGIBLE			
Emprunts et dettes éts. de crédit	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	43	43	37
Avances et acomptes reçus	3 648	1 489	2 078
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 720	5 240	6 568
Dettes fiscales et sociales	11 847	13 294	12 352
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	2 290	1 305	1 349
Autres dettes	1 036	819	930
TOTAL	24 584	22 190	23 314

2.3 RAPPORT DE CONSEIL SUR LES DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE REVISE 2012.

Le réestimé 2012 intègre les données réelles pour les mois de novembre 2011 à mai 2012 et le budget pour les mois de juin à octobre 2012, les perspectives pouvant varier en fonction de l'effet de saisonnalité très impactant sur le chiffre d'affaires du second semestre.

A fin mai, l'activité a été marquée par la reprise du produit brut des machines à sous, soit 1 423 k€ par rapport à n-1 sous l'effet de l'acquisition de 50 machines à sous nouvelles technologies dites SBX en juillet 2011. En revanche l'activité a enregistré une baisse de -578 k€ sur le secteur de l'hébergement et une diminution de -941 k€ de chiffre d'affaires sur le secteur de la restauration, du en particulier à un manque de fréquentation sur la station sur les mois d'avril et mai. Il est à noter également que la société avait bénéficié sur l'année dernière d'un événement exceptionnel (organisation du sommet des Chefs d'Etat). Le secteur des jeux de tables est impacté par l'absence de joueurs à fort potentiel.

A fin mai, le retard de MOB par rapport au budget est de - 1 356 k€, soit - 418 k€ sur l'activité Casino et - 938 k€ sur le pôle hôtelier.

Les objectifs budgétaires station étaient de réaliser un chiffre d'affaires net supplémentaire de 3 265 k€ par rapport à n-1 permettant de générer une Mob supplémentaire de 2 350k€.

La Mob forecastée est inférieure à celle du budget de -1 358 k€.

Le chiffre d'affaires net forecasté est de 86 838 k€, soit +802 k€ par rapport à n-1 permettant de générer une mob supplémentaire de 992 k€.

Le Conseil prend acte de ces informations.

3. DEMISSION – COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président informe le Conseil de la démission de Madame Florence ANDRE de son mandat d'administrateur par courrier en date du 24 juin 2012.

En conséquence il propose au Conseil de nommer administrateur, pour la remplacer, Monsieur Jean-Charles PITT.

Après échange de vues, le Conseil prenant acte de la démission Madame Florence ANDRE, décide de coopter en remplacement de cette dernière et pour la durée restant à courir de son mandat, Monsieur Jean-Charles PITT, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

4. DEMISSION DU DIRECTEUR RESPONSABLE

Monsieur le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Eric CAVILLON de ses fonctions de Directeur Responsable du Casino Barrière de Deauville, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Les membres du conseil prennent acte de cette décision.

5. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET D'UN NOUVEAU DIRECTEUR RESPONSABLE

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer Monsieur Jean-Charles PITT en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée des fonctions du Directeur Général.

Monsieur Jean-Charles PITT exercera les pouvoirs prévus par la loi. Il sera investi des pouvoirs les plus étendus, les mêmes que ceux du Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Toutefois à titre interne, seront soumis à l'autorisation du conseil toutes opérations d'investissement ou de réinvestissements significatifs, toutes prises de participation, toutes opérations d'emprunts auprès de tiers ou tous accords de partenariat hors du cours normal des affaires.

Puis il rappelle que la réglementation des jeux précise que le Directeur Responsable d'un casino doit être Directeur Général ou Directeur Général délégué et administrateur de la société d'exploitation ; en conséquence, Monsieur Jean-Charles PITT remplissant ces deux conditions, il propose sa nomination en qualité de Directeur Responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Monsieur Jean-Charles PITT en qualité de Directeur Responsable du Casino Barrière de Deauville et de soumettre son agrément au Ministère de l'Intérieur.

Conformément à l'article I2-V de l'arrêté du 14 mai 2007, Monsieur Eric CAVILLON, Directeur Général délégué, est désigné, à compter du 1^{er} juillet 2012, en qualité de Directeur responsable par intérim du Casino Barrière de Deauville, dans l'attente de la notification du Ministère de l'Intérieur de l'agrément de Monsieur Jean Charles PITT.

Monsieur Jean-Charles PITT a, préalablement à la réunion du conseil, accepté les fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué et déclaré qu'il n'était frappé d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

6. REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil propose de fixer la rémunération et les avantages de Monsieur Jean-Charles PITT, au titre de ses fonctions de Directeur Général délégué, de la manière suivante :

- il percevra une rémunération annuelle de 120 000 euros bruts versés sur 12 mois;
- une prime sur objectifs, variable, pouvant atteindre la somme de 36 000 euros bruts pourra lui être versée en fonction de l'atteinte des objectifs économiques et personnels qui lui seront fixés par courrier séparé.

En outre, le Conseil propose que Monsieur Jean-Charles PITT bénéficie, compte tenu de sa situation de mandataire social exclusive de tout contrat de travail, du régime Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC - RIP) et d'un véhicule de fonction à titre d'avantage en nature, conformément à la procédure interne du groupe en la matière.

Enfin, Monsieur Jean-Charles PITT percevra une prime exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros dès sa prise de fonction.

7. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer Monsieur Marc ZUCCOLIN en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée des fonctions du Directeur Général.

Monsieur Marc ZUCCOLIN exercera les pouvoirs prévus par la loi. Il sera investi des pouvoirs les plus étendus, les mêmes que ceux du Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Toutefois à titre interne, seront soumis à l'autorisation du conseil toutes opérations d'investissement ou de réinvestissements significatifs, toutes prises de participation, toutes opérations d'emprunts auprès de tiers ou tous accords de partenariat hors du cours normal des affaires.

Monsieur Marc ZUCCOLIN ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

8. APPROBATION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE

Le président expose au Conseil que Monsieur Jean-Charles PITT bénéficiera pour son logement d'une maison située à Saint Arnoult et qui lui sera louée par la Société pour une période de 18 mois maximum, non renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 1 500 euros, taxes et charges comprises.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir autoriser cette convention de bail.

Le Conseil, statuant sur la convention de bail avec Monsieur Jean-Charles PITT en autorise la conclusion, à l'unanimité de ses membres non privés du droit de vote.

9. POUVOIRS

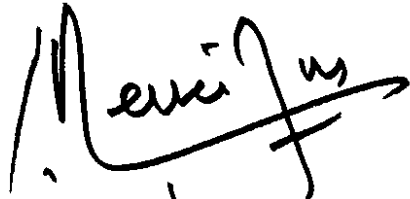
Le conseil délègue tous pouvoirs au porteur d'originaux, extraits ou copies des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, et après approbation des administrateurs présents, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

Un Administrateur



Le Secrétaire

